

Règlement du jeu concours « Sapaudia Pizza Battle»

Article 1 : ORGANISATION du Jeu

La société : SARL SAPAUDIA numéro RCS : 853 946 754 00019

Ci-après dénommée «l'organisateur»

Organise un jeu intitulé « Sapaudia Pizza Battle», dans le cadre d'une « opération de communication »

Ci-après dénommé « Sapaudia Pizza Battle».

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste à proposer une pizza qui sera à la carte du Sapaudia pendant 1 semaine. Cette pizza sera éligible à un vote par les clients du restaurant entre deux participants pour désigner le gagnant. 1 Gagnant par semaine pendant 4 semaines.

S'en suivra une phase de demi finale et finale pour élire le gagnant du concours.

Dans le cadre du jeu, les différents votes désigneront le gagnant parmi les participants,

Ci après « les participants »

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 1 Septembre 2022 au 16 Décembre 2022 inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées.

Peuvent être mentionnés :

nom, prénom, adresse électronique, tel. Nom de la pizza, les ingrédients de la pizza, le nom du pizzeraiolo (et sa photo si possible)

Les bulletins d'inscription sont en accès libre via notre site internet. La demande d'inscription doit être adressée par le formulaire sur notre site internet dans l'onglet « Sapaudia Pizza Battle » et ce avant la clôture des inscriptions le 17 Septembre 2022.

8 recettes/participants seront sélectionnées pour participer à la Battle.

Annonce des 8 sélectionnés le Jeudi 22 Septembre

La battle se déroulera sur 4 semaines. Chaque semaine = 2 participants qui s'affrontent. Les deux pizzas seront proposées à la carte du restaurant. (1 pizza à Sapaudia et 1 pizza à Sapaudia Trattoria). La pizza qui recevra le plus de vote de la part des clients remporte la manche.

Planning des Battle :

Qualifications

Semaine du 3 au 9 Octobre : Participant 1 VS Participant 2

Semaine du 10 au 16 Octobre : Participant 3 VS Participant 4

Semaine du 17 au 23 Octobre : Participant 5 VS Participant 6

Semaine du 24 au 30 Octobre : Participant 7 VS Participant 8

Demi Finale

Semaine du 7 Novembre au 13 Novembre : Participant ? VS Participant ?

Semaine du 14 Novembre au 20 Novembre : Participant ? VS Participant ?

Finale

2 semaines : Du 28 Novembre au 11 Décembre : Participant ? VS Participant ?

Annnonce du Grand Vainqueur le 14 Décembre

Ce dernier remportera :

1 an de pizza (dans tous les restaurants Sapaudia)

La recette de la pizza à la carte de nos restaurants pendant 2 mois (Du 1er Janvier au 28 Février 2023)

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si la recette de la pizza ne peut pas être réalisée en fonction de l'approvisionnement des matières premières.

Ex : Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par le nombre de vote en faveur de leur pizza. 1 bulletin dans l'urne de nos restaurants = 1 vote pour la pizza.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Article 6 : Désignation des Lots

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

1er prix : 1 an de pizza dans nos restaurants (Sapaudia, Sapaudia Express, Sapaudia Trattoria, Sapaudia Caffè, Tribeca & Tribeca Express) À hauteur de 2 pizza maximum par semaine.

Valeur du lot 480 €

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Le nom du gagnant sera annoncé via les réseaux sociaux de nos restaurants.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

La remise des lots

A l'occasion des votes, Le gagnant sera également contacté/informé via téléphone et/ou mail afin de valider le lot avec lui et lui expliquer comment retirer son lot.

Gagnant absents: Le gagnant absent lors de la remise du lot sera informé par l'organisateur au moyen d'un courrier électronique.

Lieu de retrait Sapaudia 12 Faubourg Sainte Clair, 74000 Annecy

Délai de retrait : 2 semaines après l'annonce du gagnant.

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Lots non retirés :

A l'issue de la date du 1er Janvier 2023, le lot non retiré sera annulé.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation

de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le pris gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur events.tribeca@gmail.com RLD DEVELOPPEMENT, 60 Route des Rutys 74370 Annecy

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au vote des clients du restaurant les pizzas sélectionnées pour l'opération Sapaudia Pizza Battle, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre le lot au gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des

caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par mail à l'adresse suivante : events.tribeca@gmail.com . Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Dépôt et consultation du Règlement

Le règlement du jeu est déposé sur notre site internet

Article 15 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <https://www.lesapaudia.fr/battle/> .